

Fiche n°1 : Les Règles à respecter sur les flyers

Avec le printemps, ils vont venir s'écraser en grand sur nos pare-brise. Il sont pratiques, efficaces et faciles à réaliser. Cependant, le flyer est soumis à certaines règles, au risque de se voir sanctionner. Au final, ça peut coûter cher, alors autant respecter les commandements suivants :...

«*Le nom et l'adresse de l'imprimeur tu indiqueras*»

En cas de non-respect, l'auteur s'expose à une **amende de 3 750 €**.

«*Tes informations légales tu donneras*»

En cas de non-respect, l'auteur s'expose à une **amende de 750 €**.

«*En français tu écriras*»

En cas de non-respect, l'auteur s'expose à une **amende de 750 €**.

«*La couleur tu utiliseras*»

«*Le droit des images tu respecteras*»

«*L'environnement tu protégeras*»

En cas de non-respect, l'auteur s'expose à une **amende de 750 €**.

«*Le recyclage tu favoriseras*»

Remarque : dans le cas où l'imprimeur serait également l'auteur de l'imprimé, il doit faire figurer ces mêmes informations, suivi de la mention «imprimé par nos soins.»

Une entreprise doit mentionner son nom, son RCS + ville d'immatriculation, sa forme juridique et son capital.

L'utilisation de mots étrangers est admise si ceux-ci sont traduits en français.

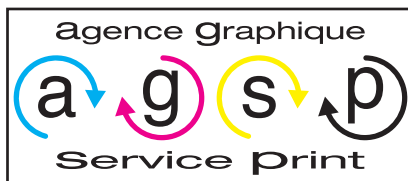
L'écriture noire sur fond blanc est réservée à l'administration publique. Il est donc préférable d'utiliser un fond de couleur si on souhaite utiliser une calligraphie noire.

En cas d'insertion d'image d'autrui, le crédit photo doit être stipulé.

il est obligatoire d'insérer une mention incitant à la collecte ou à la valorisation des déchets. Ainsi, l'inscription «Ne pas jeter sur la voie publique» est couramment utilisée.

Le logo ecofolio pour ceux qui utilisent plus de 5 tonnes de papier par an. Et le logo triman, obligatoire depuis 2014.

Mise à jour : janvier 2018 - Sources : graphiligne.com



agsp, l'imprimerie à votre service dans le Gard

2, avenue Léon Blum
Espace Saint-Gilles
30200 Bagnols-sur Cèze

Tél. 04 66 89 19 19
agsp.gilles@gmail.com
www.agspimprimerie.com